

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

A la séance régulière du conseil de cette municipalité tenue lundi le 7 novembre 2016 à 19 :30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire

Le conseiller Yan Chouinard est absent et a confirmé son absence.

247-11-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

**À 19 : 30 heures**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal;
- 3- Rapport du maire;
- 4- Pro-maire pour Novembre, Décembre 2016 et Janvier, Février 2017 (Claude Daigle);
- 5- Autorisation signature des chèques
- 6- Calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;
- 7- Résultats ouverture des soumissions pour l'entretien des cours et trottoirs
- 8- Suivi de la demande de subvention FEPTU
- 9- Adoption du règlement 02-2016 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ;
- 10- Adoption du règlement de lotissement numéro 03-2016;
- 11- Adoption du règlement du plan d'urbanisme numéro 04-2016;
- 12- Adoption du règlement de zonage numéro 05-2016;
- 13- Adoption du règlement de construction numéro 06-2016;
- 14- Adoption du règlement sur les dérogations mineures numéro 07-2016;
- 15- Subvention axe à double vocation;
- 16- Contrat d'entretien logiciel
- 17- OTIS vérification annuelle de la cabine à vide de l'ascenseur du Complexe
- 18- Adhésion à la COMBEQ
- 19- Regroupement d'achat MRC de l'Islet (lignage)
- 20- Formation Opérer un véhicule d'entretien hivernal, tranchée
- 21- Formation pour la ronde de sécurité des véhicules lourds et camions incendie
- 22- Formation sur la sécurité des lieux et des bâtiments municipaux
- 23- Demande de renouvellement d'autorisation à la CPTAQ
- 24- Eglise Sainte-Perpétue Comité d'action
- 25- Offre de service Jean-François Pelletier management
- 26- Demandes : Claude Chouinard & Chantal Ruel, Fondation Jeunesse de la Côte-Sud, ABC des Hauts Plateaux, Club Lions de la Pocatière, Comité de la famille journée des enfants, Club les Défricheurs de l'Islet-Sud, Carrefour Jeunesse emploi MRC de l'Islet, L'ABC des Hauts Plateaux, Carrefour Jeunesse Emploi, Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, Marché de Noël, Comité Spectacle Marc Hervieux, ligue navale de l'Islet chemin de Saint-Rémi, Office du Tourisme

- 27 Compte-rendu des comités;
- 28 Liste de correspondances;
- 29 Varia :
  - Transport collectif
  - Servitech
  - Plan stratégique Tétratec
  - Enseigne Parc Industriel
  - Reconnaissance
  - Résolution substitut accès à l'information
  - Rencontre de travail
  - Résolution procureur
  - Toiture garage municipal
  - Heure conseil
- 30 Acceptation des comptes;
- 31 Période de questions;
- 32 Levée de la séance

248-11-2016 Lecture et adoption du procès-verbal

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que le procès verbal du 3 octobre 2016 soit adopté.

**Présentation du rapport du maire**

**Rapport du maire sur la situation financière  
de la Municipalité de Sainte-Perpétue  
au 7 novembre 2016**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, je me dois de déposer mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

**Rapport du vérificateur et états financiers**

Au 31 décembre 2015, les états financiers indiquent que les actifs financiers nets de la municipalité sont établis à 729 933,00\$ comparativement à 964 040,00\$ au 31 décembre 2014 soit une diminution de l'actif de 234 107,00\$ pour un passif de 1 035 890,00\$ comparativement à 1 196 221,00\$ au 31 décembre 2014. Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 était de 527 208,00\$ tel que présenté par notre firme comptable.

Selon le rapport des opérations financières daté de ce jour, l'année financière 2016 devrait se terminer avec un excédent des revenus sur les dépenses.

*Outre les dépenses de fonctionnement générales dans l'administration, voirie, déneigement, service incendie, hygiène du milieu et loisirs, il y a eu :*

- *Habit de pompiers (Bunker)*
- *Revêtement de la toiture de la station de pompage.*
- *Refonte du plan et des règlements d'urbanisme.*
- *La mise à jour du plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans l'avenue de l'Aqueduc. Subvention taxe accise.*
- *Débroussaillage des fossés dans les rangs Lafontaine, Taché Est et Brise-Culotte.*
- *Reprofilage des fossés dans le rang Taché Ouest.*
- *Terminer la phase 2 du plan d'aménagement forestier du lot de la municipalité.*

- Pavage dans la rue du Collège. (27 244,25\$ plus taxes).
- Pavage dans le rang Lafontaine et Taché est. (105 939,38\$ plus taxes).
- Réparation du pavage dans les rues et les rangs, changement de ponceaux, réparation des fissures, épandage de calcium et gravier.

#### **Orientations générales du prochain budget**

- Acquisition d'un véhicule d'urgence pour le service incendie.
- Application du nouveau plan et des règlements d'urbanisme.
- Pavage dans le rang Taché ouest, la première phase dans la subvention PIIRL.
- Refaire les infrastructures des conduites d'eau potable, égout et le pavage de la Rue Morneau conditionnel à la subvention du FEPTU remboursé à 83%.
- Refaire les infrastructures des conduites d'eau potable, égout et le pavage dans une partie de l'avenue de l'Aqueduc. Subvention de la taxe accise.
- Exécution des travaux dans le rang St-Jean. Subvention PADF.
- Acquisition des nouvelles enseignes à l'extrémité de notre municipalité.
- Enseigne électronique au Complexe Municipal
- Terminer le débroussaillage des fossés.
- Revêtement de la toiture de la Caserne Incendie et SAQ.
- Réparation des trottoirs

#### **Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00\$**

➤ Jacques Bois	Contrat vidange et récupération	59 942,00\$
➤ Entreprise F. Chouinard	Gravier, pelle	29 077,00\$
➤ Sintra BML	Pavage	158 350,00\$

Les taxes sont incluses dans les montants.

#### **La rémunération et allocation des dépenses accordées aux élus**

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2016, la Municipalité a versé un montant de 12 284,88\$ au maire à titre de rémunération et un montant de 6 142,56\$ à titre d'allocation de dépenses.

La rémunération provenant de la MRC L'Islet est de 172,48\$ pour chaque réunion en raison de 10 réunions par année et de 69,06\$ pour chaque rencontre de travail en raison de 4 rencontres par année.

Chaque conseiller a reçu un montant de 4 095,00\$ à titre de rémunération et un montant de 2 047,56\$ à titre d'allocation de dépenses.

Depuis 11 ans, que je suis en fonction au poste de Maire, je peux vous confirmer que la situation financière de votre municipalité est en très bonne santé. Tous les membres du conseil ont comme but principal de bien administrer et gérer les dépenses au meilleur coût possible tout en fournissant à chaque citoyen des services et une qualité acceptable en tenant compte des moyens financiers de chacun.

**Céline Avoine, maire**

249-11-2016

#### **Pro-maire pour novembre, décembre 2016 et janvier et février 2017**

Il est Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que le conseiller Claude Daigle soit nommé pro-maire pour novembre-décembre 2016 et janvier-février 2017.

250-11-2016 Autorisation signature des chèques

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que les personnes suivantes sont dûment autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue:

Madame Céline Avoine, maire;

Monsieur Claude Daigle, pro-maire;

Madame Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Madame Lorraine B. Morneau, d.g.a.s.t.a.

Que cette résolution remplace la résolution 145-07-2016

251-11-2016 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2017

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 soit adopté.

Mardi le 10 janvier 2017

Lundi le 6 février 2017

Lundi le 6 mars 2017

Lundi le 3 avril 2017

Lundi le 1<sup>er</sup> mai 2017

Lundi le 5 juin 2017

Lundi le 3 juillet 2017 ou mardi le 4 juillet (dépend du report de la Fête du Canada)

Lundi le 7 août 2017

Mardi le 5 septembre 2017

Lundi le 2 octobre 2017

Lundi 13 novembre 2017

Lundi le 4 décembre 2017

252-11-2016 Soumission retenue pour l'entretien du trottoir et des cours de la municipalité

Considérant que nous avons demandé des soumissions pour l'entretien du trottoir et des cours de la municipalité;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule soumission soit :

- Armand Pelletier et Fils au montant de 10949.19\$ taxes incluses; Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton

Et résolu que la soumission de Armand Pelletier & Fils soit retenue pour l'entretien du trottoir et des cours de la municipalité pour l'hiver 2016-2017 et ce, au montant de 10949.19\$.

Dépôt de la lettre concernant la demande de la subvention FEPTU.

253-11-2016

Résolution d'adoption du règlement numéro 02-2016 règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 02-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Cloutier, appuyé par Stéphanie Lizotte et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 02-2016 intitulé « **Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction** »;

**QUE** le règlement est annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

254-11-2016 Résolution d'adoption du règlement numéro 03-2016 règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de zonage et le règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 03-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la *Loi*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la *Loi* et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Caroline Caron, appuyé par Stéphanie Lizotte et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 03-2016 intitulé « **Règlement de lotissement** »;

**QUE** le règlement est annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements ;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

255-11-2016

Résolution d'adoption du règlement numéro 04-2016 règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement de zonage en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 04-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la *Loi*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la *Loi* et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Cloutier, appuyé par Caroline Caron et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 04-2016 intitulé «**Règlement du plan d'urbanisme**»;

**QUE** le règlement soit annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises aux municipalités contiguës, à la MRC de L'Islet et à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.



256-11-2016

Résolution d'adoption du règlement numéro 05-2016 règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 110.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de procéder à la révision quinquennale complète du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement du plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 05-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la *Loi*;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la *Loi* et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stéphanie Lizotte, appuyé par Claude Daigle et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 05-2016 intitulé « **Règlement de zonage** »;

**QUE** le règlement est annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

257-11-2016

Résolution d'adoption du règlement 06-2016 règlement de construction de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 06-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Caroline Caron, appuyé par Pierre Harton et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 06-2016 intitulé « **Règlement de construction** »;

**QUE** le règlement est annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

258-11-2016

Résolution d'adoption du règlement numéro 07-2016 règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Sainte-Perpétue

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement*, lequel est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au 28 octobre 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la session régulière du 2 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 30 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 07-2016 et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la Loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stéphanie Lizotte, appuyé par Claude Daigle et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Perpétue adopte le règlement numéro 07-2016 intitulé « **Règlement sur les dérogations mineures** »;

**QUE** le règlement est annexé à la présente et est inclus dans le livre des règlements;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

259-11-2016 Demande de subvention axe à double vocation

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Perpétue, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une

nouvelle demande de compensation Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation de l'année en cours.

Environ 1 770 voyages de bois de sciage, ripe, résidus, écorce et copeaux de l'usine à la route 204, environ 483 voyages de billots de la route 204 à l'usine et environ 492 voyages de billots fond du Rang Lafontaine à l'usine dans le Rang Lafontaine sur 10.8 km.

**POUR CES MOTIFS,**

Sur une proposition du conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Perpétue demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 1.8 km.

260-11-2016

Contrat d'entretien de soutien des logiciels de PG Solutions pour 2017

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'accepter le contrat d'entretien de soutien des logiciels de PG Solutions pour l'année 2017 au montant de 10255.79\$.

261-11-2016

Vérification annuelle de la cabine à vide de l'ascenseur du Complexe

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu d'autoriser la compagnie OTIS pour la vérification annuelle avec la cabine à vide de l'ascenseur du Complexe au montant de 295.00\$ plus les taxes applicables.

262-11-2016

Adhésion pour l'année 2017 de la COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'adhérer à la COMBEQ pour l'année 2017 au montant de 402.41\$.

263-11-2016

Regroupement d'achat pour le lignage

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de donner les informations nécessaires pour la vérification d'un regroupement d'achat pour le lignage des rangs et rues pour l'année 2017.

264-11-2016 Formation pour opérer un véhicule d'entretien hivernal

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'autoriser Mario St-Pierre et Mathieu Delisle à assister à la formation concernant l'opération d'un véhicule d'entretien hivernale et ce, au montant de 200.00\$ par participant.

265-11-2016 Formation par l'APSAM pour le déneigement (travailler de façon sécuritaire)

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'autoriser Armand Pellerin et Gaston St-Pierre à assister à la formation donnée par l'APSAM concernant le déneigement (travailler de façon sécuritaire) au coût de 75.00\$ par participant.

266-11-2016 Formation sur les tranchées à Saint-Pascal

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu d'autoriser Mario St-Pierre à assister à la formation sur les tranchées qui aura lieu le 15 décembre prochain à Saint-Pascal au montant approximatif de 150.00\$ par participant.

267-11-2016 Formation sur la ronde de sécurité sur les véhicules lourds

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que l'on autorise les 4 employés de déneigement et entre 12 et 16 pompiers à suivre la formation sur la ronde de sécurité sur les véhicules lourds. Le coût total de la formation est de 350.00\$ incluant les frais de déplacement et de repas du formateur et le coût est divisé par le nombre de participant.

268-11-2016 Formation sur la sécurité des lieux et des bâtiments municipaux

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser Armand Pellerin à assister à la formation gratuite donnée par la MMQ sur la sécurité des lieux et des bâtiments municipaux qui aura lieu à Saint-Jean-Port-Joli le 10 novembre prochain.

269-11-2016 Appui à la demande de renouvellement d'une autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture-gravière et sablière

Considérant que nous avons reçu une demande de renouvellement d'une autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture, soit Gravière sablière;

Considérant que cette gravière-sablière est déjà utilisé sur notre territoire;

Considérant que cette gravière-sablière ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Perpétue;

Il est proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue appuie la demande de renouvellement d'une gravière-sablière de Transit D.Bernier auprès de la CPTAQ.

270-11-2016

Offre de service de JFP Management

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de M. Jean-François Pelletier pour un processus structuré d'encadrement des ressources humaines et la création d'outils de gestion permettant de fixer les balises en matière de politiques et de conditions de travail et ce au montant de 6553.58\$ dont 25% devra être émis comme versement initial.

271-11-2016

Demande d'une entrée d'aqueduc et d'égout par M. Claude Chouinard et Mme Chantal Ruel

Considérant que nous avons reçu une demande d'entrée d'aqueduc et d'égout par M. Claude Chouinard et Mme Chantal Ruel sur un terrain qu'il désire acquérir entre le 9 Ave du Vieux-Pont et le 17 rue Beaulieu;

Considérant que normalement nous cessons de faire les entrées au 01 novembre;

Considérant qu'une réponse positive permettrait aux demandeurs de commencer dans la semaine du 07 au 11 novembre la construction de leur nouvelle résidence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser l'entrée d'aqueduc et d'égout tel que demandé. Que les demandeurs s'engagent à payer à la Municipalité 50% des frais encourus pour l'installation

272-11-2016

Boîte à lunch pour la journée internationale des droits des enfants 21 novembre

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de faire l'achat de boîte à lunch pour la journée internationale des droits des enfants qui aura lieu le 21 novembre. 166 boîtes à lunch seront préparées pour cette date.

273-11-2016 Autorisation de droit de passage temporaire pour circuler sur notre territoire pour la Jamboree du Club de VTT les Défricheurs de l'Islet-Sud en 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que le conseil municipal autorise un droit de passage temporaire de circuler sur la rue des Bouleaux Ouest lors de la Jamboree qui aura lieu en 2017 pour souligner les 15<sup>e</sup> anniversaire du Club de VTT les Défricheurs de l'Islet-Sud.

274-11-2016 460.00\$ accordé à l'ABC des Hauts-Plateaux pour l'année 2017 de la Bibliomobile

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu qu'un montant de 460.00\$ soit accordé à l'ABC des Hauts Plateaux pour l'année 2017 pour la bibliomobile.

275-11-2016 500.00\$ accordé au Carrefour Jeunesse de services du Sud de L'Islet pour 2017

Il est proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu qu'un montant de 500.00\$ soit accordé au Carrefour Jeunesse de services du Sud de l'Islet pour l'année 2017.

276-11-2016 Marché de Noël demande de commandite

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'acheter 2 cartes pour le spectacle de Marc Hervieux et de les offrir en commandite pour le Marché de Noël qui aura lieu 27 novembre prochain à la Salle du Centenaire.

277-11-2016 Demande du comité du spectacle de Marc Hervieux

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que le conseil municipal demande pour installer les lumières de Noël avant le spectacle de Marc Hervieux qui aura lieu le 8 décembre prochain auprès du MTQ. Que le service incendie soit autoriser à prendre en charge le stationnement des autos autour de l'église et ce, selon la disponibilité des pompiers.

278-11-2016

Offre de l'Office du Tourisme

Il est proposé par la conseillère ,Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de l'Office du Tourisme de la MRC de l'Islet au montant de 1000.00\$ versé annuellement pour une période de 3 ans débutant en 2017 pour une présence dans l'agenda du réseau des écrans numériques, un logo sur la carte vélo/événements et un positionnement de la Zec dans le guide plein air L'Islet-Sud.

Les membres du conseil donnent leur compte-rendu des comités.

279-11-2016

Annulation résolution no. 229-10-2016 pour toiture du 425, 427 et 429 Principale

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Caroline et résolu d'annuler la résolution pour la réfection de la toiture du 425, 427, 429 rue Principale sud, en raison des informations reçues sur la légalité d'accepter un report de la date de la fin des travaux et de retourner en soumission en 2017.

280-11-2016

Modification de l'heure de la séance du conseil

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Claude Daigle et résolu qu'à partir de janvier 2017 les séances ordinaires du conseil débutent à 19 :00 heures au lieu de 19 :30 heures.

281-11-2016

Acceptation des comptes

Il est proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Haron et résolu que les comptes suivants soient et son acceptés que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux des déboursés et JG 229 927.41\$

Comptes fournisseurs et JG 124 931.58\$

Classés en annexe



Marie-Claude Chouinard

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et Monsieur Pierre Harton.

La période des questions débute à 21 :35 heures.

282-11-2016 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu la levée de la séance à 22 :00 heures.

---

Maire

---

Directrice-générale